



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 26/05/2009

DATE DE LA CONVOCATION : 13/05/2009

DATE D'AFFICHAGE : 13/05/2009

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	17

L'an deux mil neuf, le vingt six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

PRESENTS : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, Mme, DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, Mme LYONNET Joëlle, MRS GALICHET Eric, DACHEUX Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

ABSENTS : M. GRANGE André avec pouvoir à M. PARDON,
Mme CUSSIERE Marie Claude avec pouvoir à Mme BECARD,
M. BACCONIN Stéphane avec pouvoir à M. FRECON,
M. ARTAUD Alain,
Mme FONTVIEILLE Françoise avec pouvoir à M. DELORME,
Mme PALMIER Sandrine avec pouvoir à M. GINOT.

Secrétaire de séance : M. Christophe LYON.

M. Régny, maire de la commune ouvre la séance à 20h40

Approbation du compte rendu modifié du conseil municipal du 21 Avril 2009.

M. Régny indique à Mme Lyonnet que les modifications demandées concernant les O.G.M ont été apportées.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1) Avis sur l'ouverture d'un établissement détenant des animaux d'espèces non domestiques.

M. Regny présente la demande de M. Fourreau concernant une autorisation préfectorale pour un élevage de tortues. Celui-ci ne devra pas excéder 12 spécimens adultes.

Avis favorable à l'unanimité.

2) Fournitures scolaires.

M. le maire présente la demande des enseignants des écoles communales concernant une revalorisation de la dotation mise à disposition. En effet cette dotation de 40 euros n'a pas été revalorisée depuis 2005. M. Regny propose de s'aligner sur une inflation moyenne de 1.5% par an soit 6% sur la période, ce qui représenterait une augmentation de 3 euros par élèves. Soit un montant total pour la commune d'environ 600 euros.

M. Joninon propose d'appliquer une augmentation annuelle

M. Thomas demande si la dotation actuelle est entièrement utilisée

M. Le DGS indique que c'est le cas et que cette demande d'augmentation est motivée par un besoin d'acheter de nouveaux manuels scolaires.

M. Dupin demande si l'on connaît le montant versé sur d'autres communes.

Mme Dufour souhaiterait savoir si les livrets 'Bien vivre ensemble' achetés par la commune ont été distribués aux élèves.

Mme Becard répond qu'ils ont été fournis aux écoles et qu'à priori ils sont utilisés en classe.

La revalorisation de la dotation pour fournitures scolaires de 43 Euros par enfants est approuvée à l'unanimité.

3) Plan de formation des personnels communaux :

M. Regny laisse la parole à M. le D.G.S. afin qu'il présente à l'assemblée municipale les grands principes de la formation pour les membres de la fonction publique territoriale ainsi que les grandes lignes du plan de formation pour les employés de la commune.

Selon le ministère le plan doit se décomposer en 3 axes :

- Intégration dans la fonction
- Progression technique dans le métier
- Progression de carrière

La formation est facultative. Comme peu de demandes sont faites en milieu rural la loi a rendu obligatoire 2 jours de formation tous les 5 ans au cours de la carrière en a fait une obligation. Le budget formation correspond à 1% de la masse salariale versé au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), en plus du droit Individuel de formation (DIF).

M. Ginot demande si le D.I.F (droit individuel à la formation) est identique pour les salariés du secteur public à celui des salariés du secteur privé à savoir ,3 jours/ an cumulable sur 6 ans.

M. Pays précise que l'employeur ne peut refuser qu'une seule fois le D.I.F.

M. Dacheux : Demande qu'une réunion avec les employés communaux soit organisée afin de connaître leur vision de la commune ainsi que leurs souhaits en matière de formation. Il serait souhaitable que le plan de formation soit orienté sur le développement durable.

M. le DGS : Ce genre de sujet est tout à fait envisageable. Mais il apparaît plus profitable d'organiser des séances de formation en ½ journée.

M. Dacheux :s'appuyant sur son expérience, il est souhaitable pour des raisons pédagogiques de le faire sur des journées complètes.

M. Lyon demande si lors des entretiens individuels, les agents formulent de nombreux souhaits de formation.

M. le DGS répond par la négative.

M. Delorme indique que Mr Pardon et lui-même sont à l'écoute des employés communaux en parallèle de Mr le DGS et note une nette amélioration du relationnel par rapport aux périodes précédentes.

Monsieur le Maire propose l'adoption du plan de formation des employés communaux.

Adopté à l'unanimité.

4) Compte rendu des commissions.

a. Commissions scolaire et technique :

Mme Michel présente les conclusions des commissions concernant le restaurant scolaire.

M. le DGS présente l'état des lieux et précise que le restaurant est d'ores et déjà trop petit et que cette situation n'allait qu'empirer.

Mme Michel nous informe que la solution du self n'a pas été retenue par les commissions et qu'un passage à deux services apparaît comme difficilement réalisable dans le temps imparti pour le repas.

Un agrandissement de la cuisine et du restaurant scolaire est donc préconisé par les deux commissions pour une surface d'environ 40m² pour la cuisine et environ 100m² pour la salle de restauration. En effet un agrandissement plus restreint ne serait satisfaisant que jusqu'à l'horizon 2017.Néanmoins un tel agrandissement empiètera énormément sur la cour et nécessite donc une acquisition foncière pour pouvoir agrandir la cour.

L'étude préalable serait assurée par un architecte.

M. Regny précise qu'une étude de l'I.N.S.E.E estime la population de Balbigny à 3500 personnes en 2015

M. Dupin : L'acquisition foncière concernerait la parcelle Pardon attenante à l'école et nécessiterait peut être une modification du P.L.U.

M. Dacheux regrette que les deux services ne soient pas testés une semaine afin de juger grandeur nature de la faisabilité de cette solution moins coûteuse. Il fait également trois remarques :

Si la situation actuelle est inacceptable, nécessitant l'agrandissement du restaurant scolaire, quelle est la solution pour la prochaine rentrée ?

Y aura-t-il embauche de personnels supplémentaires ?

Un chantier d'une telle ampleur ne créera-t-il pas d'importantes nuisances pour les enfants.

M. Ginot : Ces questions ont été débattues en commission et il n'est peut être pas nécessaire de rouvrir le débat.

Mme Michel : les travaux devraient durer 7 à 10 mois et les effectifs seront sensiblement identiques l'année prochaine.

M. Dacheux redemande une période de test des deux services.

M. Delorme : Les travaux ne pourront pas être réalisés uniquement en période de vacances

M. Frecon : Le matériel de cuisine étant relativement onéreux il convient d'investir dans du matériel pour un nombre de rationnaires maximum pour ne pas avoir besoin de le remplacer prématurément.

Mme Michel : il est évident qu'à terme il sera indispensable d'embaucher du personnel supplémentaire.

M. Dacheux : est-il envisageable de détacher une personne pour assurer la sécurité au passage piéton pour les heures de rentrée et de sortie de classes ?

Mme Lyonnet souhaite que les normes de constructions HQE soient intégrées dans la conception de ce nouveau bâtiment. Que fait-on pour la période de transition ? Elle propose d'étudier une liaison chaude pour les petits dans un local de l'école.

M. Ginot : Il est important de surveiller les effectifs et s'adapter en fonction de leur évolution.

E. Dacheux demande un vote

M. Regny fait procéder au vote pour le lancement de la procédure d'extension du restaurant communal, pour le lancement d'étude préalable par au moins deux architectes, et négociation avec le propriétaire de la parcelle pour l'extension de la cour.

22 votants

1 abstention

21 pour

M. Joninon présente ensuite le dossier d'acquisition d'un tractopelle

Trois propositions répondant aux besoins de la commune ont été transmises.

La commission technique s'est déclarée en faveur de la proposition de la société Caterpillar concernant l'acquisition d'un tractopelle pour un montant de 43500 Euros et d'une reprise de l'ancien tractopelle pour 6000 euros, et une garantie de six mois.

b. Commission communication :

M. Regny félicite la commission pour la qualité du 2ème bulletin municipal

Mme Becard précise que la commission a débuté la réalisation du troisième bulletin et étudie la création d'un site internet.

M. Dupin évoque la réalisation d'un livret en 3 langues pour l'intégration des familles étrangères.

Une réunion des commissions de communication et sociale est prévue pour l'élaboration de ce projet.

5) Désignation du jury pour le bureau d'étude chargé du dossier de création de la ZAC du Levant

M. Frecon précise que pour réaliser un achat de type prestations de bureau d'étude la commune peut passer en procédure adaptée jusqu'à un montant maximal de 200000 Euros.

En plus de la commission appel d'offres (titulaires et suppléantes), suite à des demandes de participation le maire convoque le Mercredi 3 Juin 2009 à 18 h la commission d'Appel d'Offres et les personnes suivantes :

- Mme Dufour
- M. Thomas
- M. Pays

6) Plan de sauvegarde

M. Lyon présente le plan communal de sauvegarde provisoire réalisé par M. Le DGS
Ce document comporte plusieurs parties concernant les différents risques majeurs auxquels la commune est susceptible d'être confrontée. Risques tels que, inondation, incendie, accident de transport de matières dangereuses, tempête et tornade. Ainsi que les mesures conservatoires à prendre, les personnes et organismes à contacter.

M. Lyon indique que ce document pourrait être complété par des réunions publiques, des plaquettes d'informations, la dénomination d'habitants référents dans les quartiers.....

Ce dossier sera adressé à la Préfecture, à la Gendarmerie et au SDIS de la Loire pour approbation, puis sera à nouveau représenté en Conseil Municipal pour approbation définitive.

Il ajoute que dans un autre registre il a proposé à la commission technique, si l'assemblée municipale le permet, que soit étudié le principe d'acquisition d'un défibrillateur cardiaque externe lors d'une prochaine réunion de la commission.

L'estimation de prix est comprise entre 1800 et 2600 Euros suivant le type d'appareil.

M. Regny indique que le lieu de prédilection serait à la salle polyvalente.

Après une discussion sur le sujet M. Ginot fait remarquer que cette acquisition n'a d'intérêt que si elle est complétée par une formation grand public sur l'utilisation de ce type d'appareil.

7) Tour de garde des élections européennes

ELECTIONS EUROPEENNE DU 7 JUIN 2009

SALLE DE L'Amicale Laïque

Pdt des bureaux (présents à l'ouverture et à la fermeture)	BUREAU N° 1	BUREAU N° 2
		J.M REGNY
08 à 10	Gilles DUPIN	Marc GINOT
	Françoise DUFOUR	Hervé PAYS
10 à 12	Daniel PARDON	Blandine BOSCO
	André THOMAS	Pierre Louis FRECON
12 à 14	Pierre JONINON	Jean DELORME
	Eric DACHEUX	Eric GALICHET
14 à 16	Alain ARTAUD	Françoise FONTVIEILLE
	Sandrine PALMIER	Stéphane BACCONIN
16 à 18	Joëlle LYONNET	Eliane BECARD
	Sandrine MICHEL	M. Claude CUSSIERE

8) Questions diverses

Un calendrier des différentes réunions à venir est établi.

Mme Lyonnet demande que la commission agricole se réunisse avec la commission urbanisme afin d'évoquer les différents projets d'aménagement foncier sur la commune.

Mme Michel souhaiterait connaître le nombre de demandes de parcelles pour les jardins familiaux.

Mr Pardon précise qu'à ce jour 4 demandes officielles ont été faites + 1 demande des écoles pour une petite parcelle.

Mme Lyonnet transmet une demande de Mme Dargon gérante du camping pour l'installation de panneaux signalétique ainsi que du pictogramme pour les campings car. Mme Lyonnet demande si dans le même temps il serait possible de faire installer les panneaux pour sa chambre d'hôtes, au même titre que les autres entreprises, commerces ou services.

M. Dupin indique qu'il serait judicieux de faire installer les panneaux de rétrécissement de route ainsi que de dos d'âne au passage à niveau de Valencioux.

Mme Bosco évoque le mauvais état de la chaussée au niveau de la rue JC.Rhodamel.

M. Regny indique qu'une réunion doit avoir lieu prochainement avec des membres du conseil général pour l'entrée nord de Balbigny.

M. Galichet prend la parole pour rappeler que lors du forum sur la sécurité organisé par le sous préfet le problème des jeunes se rassemblant devant la gare a été évoqué. Il précise qu'il a déjà énoncé ce problème à plusieurs reprises et redemande qu'une réflexion soit engagée sur le recrutement d'un éducateur, sur un lieu d'accueil pour ces jeunes.

M. Joninon demande une réunion de la Commission Technique pour prendre position sur les travaux de forage à Chassagny.

M. Dupin évoque l'étude pour le SPANC (Site de Promotion d'Assainissement Non Collectif) et demande d'établir une synthèse par quartier. M Le DGS répond qu'il a un dossier pour travailler sur cette synthèse.

M Pardon demande des volontaires pour faire une sélection des maisons fleuries de Balbigny susceptibles de participer au concours de fleurissement.

M. Dupin demande des informations concernant l'activité industrielle sur la commune.

M. Regny évoque les éléments qu'il a en sa possession.

SAMRO il nous dit que le marché du poids lourd devrait reprendre en septembre-octobre et que la situation pourrait s'améliorer,

anciens établissements Porteron ils ont plus de travail !!!

Enfin DUARIG la société s'est divisée en deux, le service logistique est resté sur le site actuel et la production est installée dans le bâtiment de la zone d'ateliers partagés à Epercieux, où est prévu en 2010 un agrandissement pour y installer les bureaux.

Rappel de dates :

3/6 à 18 h CAO/jury pour ZAC du levant – suivi plan épandage – feux d'artifice

3/6 à 20 h modification du PLU avec Cabinet REALITES

4/6 à 20 h Commission communication + sociale pour livret

8/6 à 20 h Commission scolaire et petite enfance

11/6 à 20 h Commission technique et scolaire (restaurant...)

24/6 à 19 h 30 Commission finances

24/6 à 20 h ... Commission Agricole + urbanisme

29/6 à 20 h 30 CONSEIL MUNICIPAL.

La séance est levée à 23h 06.

Ont signé au registre tous les membres présents.

AVIS FAVORABLE SUR OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT DETENANT DES ANIMAUX D'ESPECE NON DOMESTIQUE (Dossier Clément FOURREAU).

M. le Maire expose la demande faite par M. Clément FOURREAU pour un élevage de tortues d'Hermann et Grecques. M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Sous-préfet et du rapport des Services Vétérinaires et demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette ouverture d'un établissement détenant des animaux d'espèce non domestique.

PLAN DE FORMATION AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE DE BALBIGNY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique paritaire dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur DIF.

Du fait de ce contexte très spécifique, un important travail a pu être mené par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, en partenariat avec l'antenne départementale du CNFPT, afin d'assurer une mission de conseil en élaboration de plans de formation. Ce travail a permis de proposer aux membres du Comité technique paritaire un plan de formation pluriannuel (2009-2011) intercollectivités pour le département de la Loire qui recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique paritaire intercommunal reposent sur trois orientations stratégiques :

- garantir la qualité du service public,
- rendre l'agent responsable des missions qui lui sont confiées et acteur de son parcours professionnel,
- développer une culture de sécurité active dans l'exercice des missions.

Ces stratégies et les axes de développement proposés au titre de l'ensemble des collectivités relevant du CTPI ont fait l'objet d'un avis favorable de celui-ci en séance plénière. L'intérêt de la déclinaison de plusieurs objectifs va permettre qu'une partie d'entre eux pourra être reprise par notre assemblée et proposée à nos agents. Il s'agira plus particulièrement du développement des compétences selon les axes suivants :

- la culture transversale partagée et les outils fondamentaux nécessaires à l'exercice professionnel,
- la fonction encadrement,
- les compétences métier du DGS/SM/personnel administratif,
- les compétences métier de l'Agent des écoles
- les compétences métier de l'Ouvrier polyvalent
- les missions réglementées (les ACMO, les régisseurs d'avances et de recettes),
- l'accompagnement des parcours professionnels.

Bien évidemment, ces propositions pourront au cours de la période triennale retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents, il sera alors loisible de compléter l'actuelle proposition par adaptabilité des besoins de notre organisation et des sollicitations de nos personnels.

Suite à cet exposé, et après en avoir discuté, les membres du Conseil municipal décident :

- 1) d'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique paritaire intercommunal,
- 2) de considérer qu'au vu des grandes orientations stratégiques de ce plan, notre collectivité peut retenir et proposer les axes suivants de développement de compétence au bénéfice de nos agents :
 - la fonction encadrement du DGS et de ses adjoints,
 - les compétences métier du personnel administratif,
 - les compétences métier de l'Agent des écoles
 - les compétences métier de l'Ouvrier polyvalent
 - les missions réglementées (les ACMO, les régisseurs d'avances et de recettes),
 - l'accompagnement des parcours professionnels.
- 3) de constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
 - intégration et professionnalisation,
 - perfectionnement,
 - préparation aux concours et examens professionnels,
 - de confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents de Balbigny dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire rappelle les précédentes délibérations du conseil municipal souhaitant la mise en place d'un plan communal de sauvegarde et de gestion des risques. Un recensement provisoire des risques et de leur gestion a été soumis au conseil municipal et à la commission chargée de la sécurité pour être complété et amélioré. M. PARDON et M. LYON, présentent la dernière version du document provisoire pour avis.

Après étude du document présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de présenter ce plan communal de sauvegarde aux services concernés par la sécurité des personnes et des biens (Préfecture, SDIS, Infrastructures, Gendarmerie, DDEA... etc.) afin de recueillir leur avis préalablement à une rédaction définitive. M. le Maire est chargé de la bonne suite de ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents,
Certifié conforme,

Délibération exécutoire après réception par le contrôle de légalité,

A BALBIGNY le 28 Mai 2009.

Le Maire,